

**solidarités**

Genève

## Urgence EàG : Mieux vaut prévenir – Projet PLQ Acacias 1

« Mieux vaut prévenir : pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics »

La motion déposée en urgence par EàG a été acceptée par 46 oui – 6 non ... et une partie de la droite qui n'a pas participé au vote.

Un plan localisé de quartier PAV-Acacias 1 est en cours d'élaboration. Suite à une première présentation en septembre 2021, des concertations sont actuellement organisées par le Département du Territoire (DT), sur la base des observations rendues.

Le Conseil municipal n'aura ensuite que le délai légal de 40 jours pour le traiter en commission et le voter en plénière. Nous avons fait l'expérience pour les Vernets de critiques formulées trop tardivement pour être prises en compte. Nous voulons faire mieux !

La Ville de Genève est concernée pour la partie PAV située sur la commune. Elle a la responsabilité d'assurer que les besoins en équipements publics soient pris en compte de manière satisfaisante, et que des espaces publiques suffisantes soient réservées.

Ce périmètre PAV-Acacias 1 accueillera à terme environ 2'300 logements et 1'150 emplois, soit une population de plus de 6'000 personnes avec 1'500 à 2'000 enfants et jeunes. Or, nous constatons à ce stade que le terrain prévu pour un groupe scolaire de 24 classes a une superficie de moins de 6'500 m<sup>2</sup> avec un gabarit de construction de 12 mètres (R+2), une surface insuffisante, - qu'il n'y a pas d'emplacement réservé pour construire une crèche indépendante avec un espace extérieur approprié et qu'en tant qu'espace public, seul un parc linéaire d'une étroite pelouse de 12 à 20 mètres de large est prévu.

La motion votée demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton, encore pendant la période d'élaboration et de

finalisation du projet de PLQ, afin que soient pris en compte les points suivants :

1. que la Ville de Genève obtienne une surface réellement adéquate pour le bâtiment de la nouvelle école et du préau qui jouera un rôle important dans ce quartier fortement densifié;
2. que la Ville puisse réaliser une future crèche dans un bâtiment indépendant permettant de respecter les normes de surface intérieures et extérieures ;
3. que ce nouveau quartier dispose d'un parc de proximité de dimensions suffisantes; soit au minimum 10'000 m<sup>2</sup> pour les activités de cette nouvelle population, mais aussi pour assurer un rafraîchissement du quartier comme l'indiquent les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement relatives aux mesures de lutte contre le réchauffement climatique ;
4. qu'il s'agira aussi de prendre en considération la vie culturelle, ainsi que d'autres équipements socio-culturels afin de rendre ce futur quartier vivant et convivial pour ses habitants.e.s ;
5. que, conformément aux engagements pris par le Conseil administratif, la Ville de Genève exige que l'ensemble des bâtiments, les espaces ainsi que les aménagements privés et publics soient conformes aux principes de l'accessibilité universelle.

En adressant cette demande au Conseil administratif, le Conseil municipal lui assure en même temps aussi son appui dans son travail de défense des intérêts de la collectivité dans ses négociations avec le canton.

**Un nouveau quartier doit prendre en compte les besoins collectifs de ses futurs habitantes et habitants. Mettons les bases pour la qualité de vie dans ce futur quartier Acacias 1.**